



SINP

Système d'Information
de l'Inventaire du Patrimoine naturel



Groupe de travail SINP : Sensibilité des données à la diffusion

Réunion du cercle 1 du 22/11/2021

Présent-e-s :

Grégory CAZE - CBNSA/OBV
Justine CELIS - DREAL Pays de la Loire
Laurent COUZI - LPO
Cécile DASSONVILLE - DREAL Occitanie
Michaël DOUETTE - CBNPMP
Magali GIRARD - DRIEAT
Pierre-Yves HENRY - MNHN
Xavier HOUARD - OPIE
Jean ICHTER - indépendant
Manon JOUVE - FCEN
Arnaud LE NEVE - DREAL Pays de la Loire
Julie MARMET - Patrinat (OFB-CNRS-MNHN)
Camille MONCHICOURT - PN Ecrins
Pierre-Arthur MOREAU - ADONIF
Joana PERRODIN - FAUNA
Frederic PICOT - CBNM
Solène ROBERT - Patrinat (OFB-CNRS-MNHN)
Eva RODINSON - Patrinat (OFB-CNRS-MNHN)
Amandine SAHL - PN Cévennes
Margaux SAÛT - DREAL Occitanie
Audrey SAVOURÉ-SOUBELET - SFEPM

Excusé-e-s :

Sébastien Filoche (CBNBP), Caroline Penil (OFB/DSUED), Antoine Roux (DREAL PACA), Ophélie Ricci (ARB IDF), Julien Touroult (Patrinat)

Rappel du contexte

Le [mandat](#) du groupe de travail (GT) et le relevé de conclusion de la réunion de lancement sont disponibles sur le site « projet » du SINP : <https://sinp.naturefrance.fr/evenements-sensibilite/>

Relevé de conclusions

Caractère avéré de l'atteinte (critère A)

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT propose de conserver le critère A sous sa forme actuelle en y ajoutant la possibilité de compléter la liste avec des espèces soumises à des risques d'atteinte volontaire qui, en l'état actuel, ne semblent pas encore affecter l'état des populations mais pour lesquelles il existe des éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir.

Les membres du GT sont invités à **proposer des exemples** pour illustrer le guide méthodologique sur ce critère.

Sensibilité intrinsèque de l'espèce (critère B)

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT fait émerger le souhait de pouvoir ajouter des espèces "quasi-menacées (NT)" dans certains cas où des atteintes existent et impliquent un risque potentiel sur l'état de conservation de l'espèce.

Remarques de l'équipe projet suite à la réunion

Après relecture du guide technique (Touroult et al., 2014), il s'avère que la méthode permet en l'état d'ajouter des espèces comme potentiellement sensibles à la diffusion lorsque :

- il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné,
- l'espèce a été évaluée DD ou NT par la liste rouge,

dans les cas où,

- l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional ou/et
- l'espèce est fragile par sa démographie faible

Voir figure 1 ci-dessous.

Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce	Si oui	Si non
B-1a) Si l'espèce figure sur une liste rouge régionale ou nationale (voire Européenne ou mondiale le cas échéant) selon la méthodologie UICN : est-elle dans une des catégories VU, EN, CR ⁵ , (sauf cas particulier de déclin d'une population encore répandue = non sensible) ? ou	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-1b) S'il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné, (ou que l'espèce a été évaluée DD ou NT par la liste rouge) : ▲ l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional ⁶ ou/et ▲ L'espèce est fragile par sa démographie faible	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-2) L'espèce n'est pas particulièrement menacée mais son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement.	Cas à débattre et à traiter via la liste habitats	Pas sensible

Figure 1 : Extrait du guide technique (Touroult et al., 2014)

Il n'est pas a priori **pas nécessaire de faire évoluer la méthodologie** sur ce point.

Les membres du GT sont cependant invités à **proposer des exemples** pour illustrer le guide méthodologique sur ces cas de figure

Les membres du GT sont invités à **proposer des exemples** pour illustrer le guide méthodologique sur ces cas de figure.

Effet de la diffusion (critère C)

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT valide la proposition de préciser la formulation du critère C (cf. document de travail) et d'ajouter des exemples dans la prochaine version du guide méthodologique.

Les membres du GT sont invités à **proposer des exemples** de cas où une diffusion massive permettrait d'atteindre des publics susceptibles de porter atteinte.

Revoir les niveaux de floutage

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le niveau 1 est le niveau de précision le plus utilisé par les régions pour diffuser les données sensibles. Cela peut être interprété comme un compromis entre les possibles atteintes et la volonté de conserver le porté-à-connaissance à une échelle pertinente pour les citoyens et les décideurs. Le niveau 1 n'est cependant pas homogène puisqu'il peut correspondre au niveau de la commune, de la maille, de la ZNIEFF et/ou de l'espace protégé. En particulier, le niveau communal pose un certain nombre de contraintes pour l'application des listes de sensibilité (hétérogénéité, cohérence, stabilité...).

Le GT reconnaît les mailles comme niveaux de découpage les plus homogènes et stables pour la diffusion des données et les plus robustes sur le plan technique. Pour autant la diffusion à la commune est un enjeu fort pour de nombreux acteurs.

Aucune solution satisfaisante n'a été retenue lors de la réunion. **Une nouvelle proposition technique doit être recherchée** et proposée au GT.

Conditions associées (statut biologique, restrictions temporelles...)

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient l'option 1 : Appliquer le floutage à la diffusion sur les règles suivantes :

- Statut biologique (nomenclature n°13) p.ex. reproduction ;
- Comportement (nomenclature n°110) p. ex. dortoir, swarming, nourrissage jeunes ;
- Sur les données observées il y a moins de N années
- Sur les données observées entre les mois X et Y (p. ex. pour ne flouter les occurrences d'espèces qu'en période de reproduction)

Il faudra toutefois consulter les partenaires (cercles 1 et 2 du GT) pour ajouter d'éventuelles d'autres attributs du standard de données Occurrences de taxon du SINP.

Sensibilité des données sur les habitats :

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient le principe des différentes propositions :

- Pas de typologie imposée ;
- Les unités à flouter et les correspondances à appliquer sont définies directement au niveau régional, au moment de l'élaboration de la liste ;

- Il est proposé un floutage typologique, c'est-à-dire de faire remonter la légende (le code de l'habitat - CD_HAB) à un niveau supérieur de la classification ;
- Une liste nationale (socle commun sur la base d'un nombre limité d'habitat) sera proposée afin de servir de liste par défaut pour les régions qui n'ont pas publié de listes d'habitats sensibles à la diffusion.

Ces propositions devront toutefois être affinées pour évaluer leur mise en œuvre opérationnelle, notamment

- Pour le floutage typologique, il conviendra de regarder certains cas particuliers comme les tourbières hautes actives ou les herbiers à *Zostera marina* ;
- Pour les conditions d'application, il faudra d'approfondir la réflexion pour prendre en compte certaines situations particulières comme par exemple les forêts anciennes.

Évolution de la liste nationale

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient la proposition d'élaborer une liste socle qui s'appliquerait par défaut sur l'ensemble du territoire national.

Elle devra intégrer les espèces et les habitats pour lesquels il existe un enjeu de cohérence en termes de diffusion de l'information.

Elle pourrait également permettre de gérer certains cas particuliers comme les données sensibles du SIE et les espèces psychotropes (p. ex. certains champignons).

Cette nouvelle liste nationale devra être définie en appliquant la même méthode que pour les listes régionales et soumise pour avis aux régions.

La liste des espèces sensibles à la diffusion dans le cadre du SIE (élaborée selon la méthode SINP de 2014) est proposée pour intégration à la liste socle. Elle comprend les espèces suivantes :

Astacus astacus, Austropotamobius pallipes, Austropotamobius torrentium, Nehalennia speciosa, Margaritifera margaritifera, Margaritifera auricularia, Unio crassus, Caldesia parnassifolia, Potamogeton rutilus

La gestion des différentes versions des listes

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient la proposition de diffuser, en plus de la mise à jour en continue du référentiel, le référentiel de sensibilité versionnée chaque année en même temps que TAXREF.

Gestion des données regroupées

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient la proposition 2 qui consiste à isoler la (ou les) donnée(s) du regroupement pour pouvoir dégrader la précision avant diffusion.

Il faudra étudier la mise en œuvre technique et voir comment indiquer aux utilisateurs que dans le groupement il y a des données sensibles qui ne sont pas communiquées. Pour autant cet aspect dépasse le cadre de ce GT et relève en premier lieu du GT sur les standards de données du SINP.

Règle d'application par défaut

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient pour le moment l'option 1 qui consiste à continuer d'appliquer le floutage par défaut en l'absence d'informations dans les données permettant de certifier de la non sensibilité de la donnée (principe de précaution), en attendant d'évaluer le nombre de données que cela représente et d'étudier certaines propositions (par ex. de diffuser sans floutage les données d'observation certains mois de l'année où la sensibilité ne s'applique pas, en particulier les périodes de reproduction).

Périodicité de calcul de la sensibilité et rétroactivité

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Ce point n'a pas pu être traité en profondeur, le GT fournira un complément au document de travail avec des propositions plus abouties.

Cohérence avec les espèces confidentielles du programme ZNIEFF

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Le GT retient la proposition de marquer un point particulier d'attention sur ce point dans la méthode pour les nouvelles listes et pour les mises à jour des listes existantes.

Demande de diffusion de localisations d'espèces sensibles en supprimant le nom de l'espèce

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Ce point n'a pas pu être abordé lors de la réunion, **les membres du GT sont invités à commenter par écrit la proposition** du document de travail.

Prise en compte de la diffusion de données d'occurrences de certaines espèces exotiques invasives

Conclusions du cercle 1 du GT (réunion du 22/11/2021) :

Ce point n'a pas pu être traité en profondeur, **les membres du GT sont invités à commenter par écrit la proposition** du document de travail.

Prise en compte de la diffusion de données d'occurrences d'espèces psychotropes

Ce point n'a pas pu être traité en profondeur, **les membres du GT sont invités à commenter par écrit la proposition** du document de travail.